

# Document d'accompagnement à la demande de dérogation, justifiant le besoin de mener les actions concernées sur les espèces protégées citées dans le CERFA

---

## I. Présentation de l'étude

### I.1. Enjeux et finalités de l'étude

Deux espèces de discoglosses sont présentes en Corse, le Discoglosse corse *Discoglossus montalentii* et le Discoglosse sarde *D. sardus*.

Elles sont inscrites à l'annexe II de la directive Habitats et *D. montalentii* est endémique de Corse. Il est classé dans la catégorie Quasi-menacé (NT) dans la liste rouge mondiale de l'IUCN (*D. sardus* en Préoccupation mineure).

Ces espèces sont protégées par l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection, article 2.

En situation de syntopie, ces espèces sont déterminantes de ZNIEFF corses. Mais aussi dans le cas de *D. sardus*, s'il est présent dans des zones humides littorales de petites dimensions, ainsi que la population micro-insulaire de Lavezzi.

Morphologiquement les adultes sont habituellement distinguables entre eux, ce qui n'est pas le cas des têtards sauf examen à la loupe binoculaire après leur euthanasie (qui obéit désormais à une réglementation en matière de protocole). Toutefois les têtards pourraient être reconnaissables grâce à leur morphologie externe.

La finalité de l'étude est donc de valider ces critères de détermination grâce à un échantillonnage représentatif à l'échelle de la Corse, sur la base de prises de vue photographiques in vivo et d'analyses génétiques conjointes.

### I.2. Financeur et donneur d'ordre

Projet porté par Alcedo Conseil et StatiPOP, avec le concours technique de l'Université de Braunschweig (Zoological Institute) et avec l'aide financière de la DREAL Corse

### I.3. Secteurs d'étude

La Corse

### I.4. Le cas échéant, les résultats antérieurs

Sans objet

## II. Objet de la demande

### II.1. Liste exhaustive des espèces

Amphibiens :

- discoglosse sarde *Discoglossus sardus*
- discoglosse corse *Discoglossus montalentii*

### II.2. Activité concernée

Etude génétique et biométrique

### II.3. Durée de validité demandée

Années 2024 et 2025

### II.4. Liste des personnes à habiliter

Rémi Duguet et Pauline Priol

## III. Protocoles de prélèvement mis en place

### III.1. Modalités d'inventaires

Dans chaque station d'échantillonnage, quelques têtards seront capturés, mesurés, pris en photo dans un aquarium, puis relâchés dans leur milieu, mais un individu sera euthanasié en vue d'une analyse génétique, avant d'être déposé en collection au MNHN.

Le personnel procédant à l'euthanasie est titulaire d'une formation spécifique à l'Utilisation d'Animaux de la Faune Sauvage Non-Hébergée à Fins Scientifiques (UAFS), la seule répondant aux exigences réglementaires, spécialisation Amphibiens.

Un protocole très strict de désinfection sera systématiquement appliqué afin d'éviter la dissémination d'agents pathogènes des amphibiens comme la chytridiomycose : désinfection avant chaque opération du gros matériel de terrain par pulvérisation d'une solution de Désogerm, et des mains et du petit matériel avec un gel hydroalcoolique.

### III.2. Nombre de spécimens concernés

100 maximum pour chaque espèce

### III.3. Pression d'inventaire maximale

20 jours/homme

### III.4. Modalités de capture et de marquage

Capture au moyen d'une épuisette d'aquariophilie  
Pas de marquage prévu

### III.5. Périodes

Période de reproduction des espèces : de février à août selon les stations

### III.6. Justification de la nécessité de capture

Cf. chapitre Enjeux et finalités de l'étude

## IV. Personnes à habiliter

### IV.1. Fonctions et structures d'appartenance

- Rémi Duguet - ALCEDO Conseil
- Pauline Priol - StatiPOP

### IV.2. Formation

- Rémi Duguet : certificat de capacité de recherche de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (écologie)
- Pauline Priol : diplôme de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (écologie)

### IV.3. Qualification à la clef

Tous les intervenants pratiquent l'herpétologie au niveau professionnel et sont considérés comme des experts nationaux.